



PROCÈS-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 AVRIL 2026** (Convocation du 10 avril 2026)

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre (*à partir de 19h50*), M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLAINCHE Marine, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, M. POURCHASSE Antoine, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle (*à partir de 19h50*), Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :

Mme GUILLEMET Pauline à Mme ROBIC Fabienne

Jusqu'à 19h50 :

M. LE BOT Jean-Pierre à M. JEGOUX Christian
Mme VILLAIN Gaëlle à M. ONNO Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. CADOUDAL Nicolas

Jusqu'à 19h50

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	24
nombre d'absents	3
nombre de votants	27
procurations	3
Quorum	14

A partir de 19h50

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	26
nombre d'absents	1
nombre de votants	27
procurations	1
Quorum	14

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Ouverture de séance	3
Désignation du secrétaire de séance	3
1- 2026-D30 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance	3
2- 2026-D31 - Adoption du règlement budgétaire et financier	3
3- 2026-D32 et 2026-D33 – Approbation des comptes administratifs et de gestion 2025 du budget principal et des budgets annexes.....	4
4- 2026-D34 - Affectation des résultats 2025.....	4
5- 2026-D35 - Adoption des budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes.....	5
6- 2026-D36 - Contrat d'association 2026 avec les écoles privées.....	6
7- Composition des commissions communautaires	7
8- 2026-D37 - Composition de la commission de contrôle des listes électorales.....	8
9- 2026-D38 - Composition de la commission des impôts directs	8
10- 2026-D39 - Tarifs de location de l'ensemble polyvalent.....	9
11- 2026-D40 - Instruction des sols et des autorisations d'urbanisme – Avenant à la convention avec Centre Morbihan Communauté.....	10
12- Acquisitions – cessions par la commune.....	11
Délégations du Conseil Municipal au Maire	12
Autres questions diverses	12
Compte rendus.....	13
Dates	13

Ouverture de séance

Désignation du secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux articles L.2121-15 et L.2121-21, au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas procéder au scrutin secret et de désigner, M. CADOUDAL Nicolas, secrétaire de séance.

1- 2026-D30 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Après lecture individuelle du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2- 2026-D31 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune est soumise aux règles de la nomenclature M57 sur les budgets auparavant régis par la nomenclature M14 (budget principal et budgets annexes). L'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire pour toutes les collectivités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le règlement budgétaire et financier a pour objectif de formaliser dans un document unique les règles budgétaires et financières internes à la collectivité ainsi que les règles de gestion des autorisations de programme ou d'engagement.

Une présentation synthétisée est projetée, afin d'exposer le fonctionnement et les différents termes budgétaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement budgétaire et financier ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3- 2026-D32 et 2026-D33 – Approbation des comptes administratifs et de gestion 2025 du budget principal et des budgets annexes

Les comptes 2025 étant clôturés et les comptes de gestion de la trésorerie contrôlés, les comptes administratifs et les comptes de gestion 2025 d'Evellys sont présentés au conseil municipal.

Voici les résultats 2025 par budget :

RESULTATS 2025 DE TOUS LES BUDGETS AVEC REPRISE DES RESULTATS 2024						
BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
GENERAL	824 461,86 €	926 035,02 €	599 747,00 €	870 631,00 €	1 196 919,02 €	2 021 380,88 €
LOT DES TISSERANDS	- 180 666,29 €	- €	- €	- €	- €	- 180 666,29 €
LOT ETANG	- 498 367,63 €	- €	- €	- €	- €	- 498 367,63 €
CENTRE DE SANTE	- 2 118,00 €	- €	- €	- €	- €	- 2 118,00 €
TOTAL	145 427,94 €	926 035,02 €	599 747,00 €	870 631,00 €	1 196 919,02 €	1 342 346,96 €

19h50 : Arrivée de Mme VILLAIN et M. LE BOT

Les comptes administratifs du budget principal de la commune d'EVELLYS, sont soumis à l'approbation des conseillers.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2025 du budget principal de la commune et des budgets annexes ;
- D'approuver les résultats présentés pour ces budgets ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4- 2026-D34 - Affectation des résultats 2025

Au vu des résultats des comptes administratifs, et de la préparation budgétaire, il est proposé d'affecter les résultats du budget général de la commune de la manière suivante :

- en fonctionnement au 002 : 403 052,80 €
- en investissement au 1068 : 922 558,66 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des résultats 2025 pour un montant de 922 558,66 € à la section d'investissement du budget général 2026 ;

- Approuve l'affectation des résultats 2025 pour un montant de 403 052,80 € à la section de fonctionnement du budget général 2026 ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

5- 2026-D35 - Adoption des budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes

L'ensemble des budgets prévisionnels sont présentés à l'assemblée délibérante :

- Budget principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 797 106.80 €	6 294 837.00 €
RECETTES	3 797 106.80 €	6 527 574.08 €
DESEQUILIBRE	/	232 737.08 €

- Budget du lotissement Résidence des Tisserands

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	195 800.00 €	
RECETTES	195 800.00 €	

- Budget du lotissement Les Terrasses de l'Etang

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	598 500.00 €	
RECETTES	598 500.00 €	

- Budget du centre de santé

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	433 946.80€	30 000.00€
RECETTES	433 946.80€	30 000.00€

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des budgets présentés ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

6- 2026-D36 - Contrat d'association 2026 avec les écoles privées

M. CADORET annonce que l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Il y a lieu de mettre à jour les conventions liant la commune d'Evellys avec les trois écoles privées de la commune.

Le coût moyen d'un élève est précisé dans le contrat d'association et permet de calculer le montant global versé à chaque école. Les frais de fonctionnement des écoles publiques sont regroupés afin de permettre le calcul du coût d'un élève pour Evellys.

Le coût total des écoles publiques pour l'année 2025 permet d'établir le coût d'un élève de primaire à 543.28 € en 2026 et de 1 668.19 € pour un élève de maternelle en 2026.

Soit par école :

- Le Sacré-Cœur : 62 387.82 €
- Notre-Dame du Sacré-Cœur : 22 581.32 €
- Notre Dame de Montligeon : 27 624.23 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer dans le cadre du contrat d'association pour 2026, un montant par élève de primaire de à 543.28 € en 2026 et de 1 668.19 € par élève de maternelle pour les écoles privées ;
- D'autoriser le versement d'un premier versement pour l'année 2026, en mars 2027 d'après les coûts établis cette année, puis la régularisation sera effectuée suite à la délibération du Conseil municipal prise en avril 2027 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les avenants aux conventions avec les OGEC des écoles concernées ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

7- Composition des commissions communautaires

M. CADORET rapporte que lors du conseil communautaire d'installation du 4 avril 2026, le Président et l'équipe de vice-présidents de Centre Morbihan Communauté ont été élus :

- Benoit ROLLAND : Président
- Hugues JEHANNO : Culture, Tourisme et Sport
- Nolwenn BAUCHE-GAVAUD : Projet de Territoire, Contractualisations, Transitions, Communication et Relations avec les Communes
- Chantal BIHOUES : Insertion, Emploi, Action Sociale, Enfance et Jeunesse
- Pierre BOUEDO : Service Techniques et Travaux
- Pierre GUEGAN : Développement Economique et Numérique
- Stéphane HAMON : Aménagement du Territoire, Urbanisme, Transport, Mobilité et Logement
- Jean-Marc ONNO : Assainissement, Déchets et Eau
- Pascal ROSELIER : Administration Générale, Finances et Commande

Dans ce cadre, les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire aux commissions communautaires :

- Commissions :
 - Culture : Marianne LE PALMEC
 - Sport : Jean-Pierre LE BOT
 - Tourisme / Conseil exploitation office de tourisme : Sandra PINET
 - Transition : Jean-Marc ONNO
 - Projet de territoire : Sandra PINET
 - Sociale : Carole AMIOT-BOTUHA
 - Enfance / jeunesse : Charlotte WIAND
 - Services techniques : Christian JEGOUX
 - Développement économique : Philippe CADORET
 - Aménagement du territoire : Philippe CADORET
 - Mobilité / transport : Nicolas CADOUDAL
 - Déchets : Lionel FOULON
 - Assainissement et eau : Gilbert LE MOIGNIC
 - Affaires générales / finances : Philippe CADORET
- Comités et commissions obligatoires :
 - Commission de contrôle financier : Philippe CADORET
 - Référent randonnées : Eric LE SAUCE
 - Conseil d'exploitation de l'office de tourisme : Marianne LE PALMEC
 - Groupe de travail communication : Marianne LE PALMEC
 - Chantiers d'insertions (recyclerie, chantier nature et patrimoine) : Rozenn LE TUTOUR-CRAHAN
 - Commission intercommunale pour l'accessibilité : Gilbert LE MOIGNIC
 - Plan habitat volontaire : Gilbert LE MOIGNIC
 - Référent : transports scolaires : Charlotte WIAND
 - Programme de prévention des déchets : Lionel FOULON
 - CLECT : Philippe CADORET
 - CAO : Philippe CADORET
 - CDSP : Jean-Marc ONNO
- Représentations externes :
 - Morbihan Energies : Jean-Marc ONNO

- Pays de Pontivy : Philippe CADORET
- L'Art dans les Chapelles : Marianne LE PALMEC (en suppléante)
- Comité de programmation leader du Pays de Pontivy : Philippe CADORET
- Centre d'Accès au Droit : Carole AMIOT-BOTUHA (en suppléante)
- Pole ESS Centre Bretagne : Carole AMIOT-BOTUHA (en suppléante)
- Mission Locale Centre Bretagne : Carole AMIOT-BOTUHA (en suppléante)
- Eau du Morbihan : Régis LE CLEZIO
- Syndicat mixte Blavet Terres & Eaux : Régis LE CLEZIO

8- 2026-D37 - Composition de la commission de contrôle des listes électorales

M. CADORET annonce que la commission de contrôle des listes électorales a pour missions notamment :

- De s'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- De statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La commission est composée :

- D'un conseiller municipal de la commune ;
- D'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

M. le Maire propose de soumettre les noms de Mme JEHANNO Emma et M. GUILLEMET Jacques en tant que délégués.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, à l'unanimité :

- Désigne M. Ludovic BRACQUEMOND membre de la Commission de contrôle des listes électorales pour le nouveau mandat municipal ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

9- 2026-D38 - Composition de la commission des impôts directs

M. CADORET annonce que conformément à l'article 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de 32 contribuables dressée par le Conseil Municipal.

- M. JEGOUX Christian
- M. ONNO Jean-Marc
- Mme AMIOT-BOTUHA Carole
- M. LE MOIGNIC Gilbert
- M. LE BOT Jean-Pierre
- Mme LE PALMEC Marianne
- Mme WIAND Charlotte
- M. GUILLEMET Jacques
- Mme JEHANNO Emma
- M. POURCHASSE Antoine
- M. BRACQUEMOND Ludovic
- Mme ROBIC Fabienne
- Mme VILLAIN Gaëlle
- M. LE CLEZIO Régis
- Mme GUEHENNEUX Fanny
- M. FOULON Lionel
- M. CADOU DAL Nicolas
- M. HAMONIC Jean-Luc
- M. DROUODE Axel
- Mme LE SAUCE Anne-Marie
- M. GUEHENNEUX Patrick
- M. CORBEL Philippe
- Mme GUELVOULT Elodie
- Mme ONNO Isabelle
- M. ETIENNE Yann
- M. LE CLAINCHE Laurent
- Mme LE CLAINCHE Marine
- Mme CHAUVET Sabrina
- Mme PERRON Delphine
- M. SAMY Hugues
- Mme LEVINE Christelle
- M. LE MOING Christophe

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Proposer les membres ci-dessus, amenés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs ;
- Charger M. le Maire de la transmission au directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) de la liste des membres titulaires et suppléants, amenés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

10- 2026-D39 - Tarifs de location de l'ensemble polyvalent

M. CADORET indique que la construction de l'ensemble polyvalent de Moustoir-Remungol étant en cours d'achèvement, les tarifs de location doivent être adoptés.

Il est proposé d'inclure la location de la salle dans les catégories B et D des tarifs de location de salles. Les tarifs sont effectifs dès l'ouverture de la salle.

Il est acté la création d'une nouvelle catégorie « C » pour l'ensemble polyvalent avec un tarif de 300€ à rajouter.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De valider la proposition de tarifs des locations de salles conformément au tableau annexé à la présente délibération (300€) ;
- D'appliquer ces tarifs de salles à l'ouverture de la salle.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

11- 2026-D40 - Instruction des sols et des autorisations d'urbanisme – Avenant à la convention avec Centre Morbihan Communauté

M. CADORET relève que Centre Morbihan Communauté propose un avenant ayant pour objet d'intégrer à la convention de service relative à l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme, deux nouvelles missions qui seront portées par le service de l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juin 2026 :

- Gestion par le service des dossiers incomplets et notamment la gestion des courriers relatifs à leur traitement : rédaction et signature des courriers de premier mois (demande de complément et majoration du délai d'instruction).
- Tenue de permanences en mairie en vue de recevoir sur rendez-vous les pétitionnaires en attente de conseils et de précisions quant à la faisabilité de leur projet : le service instructeur assurera 2 permanences par mois en mairie jusqu'à l'échéance de la convention (hors période du 15 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier).

Ces permanences visent à répondre aux besoins d'information des pétitionnaires quant à la faisabilité de leur projet de construction.

Les modalités d'organisation de ces permanences sont les suivantes :

- Les pétitionnaires seront reçus sur rendez-vous
- Les permanences seront planifiées à l'année
- La durée des permanences est fixée à 3 heures de présence en mairie
- Les permanences sont planifiées les mercredis de 14h à 17h

Une facturation spécifique sera établie annuellement aux tarifs forfaitaires suivants :

- Pour le traitement des courriers de premier mois : forfait annuel de 328 €
- Pour les permanences en mairie : forfait annuel de 1 378 € par permanence mensuelle, soit 2 756€ pour 2 permanences mensuelles.

L'avenant à la convention sera conclu jusqu'au 31 décembre 2027.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la signature de l'avenant à la convention de service relative à l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

12- Acquisitions – cessions par la commune

M. CADORET souhaite transmettre une information. La commune a fait réaliser des estimations afin de mettre en vente plusieurs bâtiments sur la commune déléguée de Naizin:

- La mairie temporaire d'environ 180 m² située au 12 rue de la Caserne
- Le centre de santé temporaire d'environ 132 m² situé au 6 rue de la Métairie
- Le hangar attenant au centre de santé temporaire d'environ 325 m² situé au 4 rue de la Métairie

Les estimations sont les suivantes :

	Mairie temporaire	Centre de santé temporaire	Hangar de la Métairie
IAD	Entre 130 000 € et 140 000 €	90 000 €	50 000 €
SAFTI	Entre 97 800 € et 128 000 €	Entre 85 300 € et 117 000€	Entre 26 500 € et 31 500 €
NESTENN	Entre 140 000 € et 150 000 €	Entre 110 000 € et 120 000 €	Entre 70 000 € et 80 000 €

Il est également étudié l'acquisition de la pharmacie attenante au futur centre de santé. Le bâtiment situé rue de la Métairie est composé d'un local commercial, un bureau, une salle de préparation, une salle de vaccination, des réserves, d'un studio de garde et d'un parking.

L'estimation est comprise entre 290 000 € et 310 000 €. Un second estimatif sera réalisé.

Le sujet sera débattu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Délégations du Conseil Municipal au Maire

❖ Sinistres :

- Suite à un dégât des eaux subi par M. EOUZAN à Kerdran (Naizin), la commune a reçu une convocation à une expertise. Il s'est avéré que notre responsabilité n'est pas engagée, mais celle du propriétaire du champ voisin. La commune s'est engagée auprès de la SMACL à réaliser les travaux pour déboucher la buse et curer les fossés. Puis de contacter le propriétaire du champ afin qu'il réalise un talutage.
- Convocation à une expertise le 13 mai, dans le cadre d'un sinistre d'une garantie décennale avec l'entreprise Deniel Etanchéité à l'école Le Dornegan.

Autres questions diverses

❖ Dates des réunions du Conseil municipal :

- Vendredi 12 juin à 19h30 à la Mairie d'Evellys
- Les réunions du 2^{ème} semestre auront lieu :
 - Vendredi 18 septembre à 19h30 à la Mairie d'Evellys
 - Vendredi 6 novembre à 19h30 à la Mairie d'Evellys
 - Vendredi 11 décembre à 19h30 à la Mairie d'Evellys

❖ Centre Morbihan Communauté :

La journée de présentation des services prévue le 23 mai est annulée. Une nouvelle date sera proposée ultérieurement.

❖ Nom de l'ensemble polyvalent :

Dans le cadre de la construction de l'ensemble polyvalent de Moustoir-Remungol, les propositions de noms sont à transmettre d'ici le 10 mai. Un sondage en ligne sera ensuite disponible afin de valider le nom définitif.

❖ Cérémonie du 8 mai – FNACA

Rassemblement aux monuments aux morts de Naizin et Moustoir-Remungol à 10h15. Cérémonie collégiale à 11h au monument aux morts de Remungol, suivie d'un pot offert par la municipalité à la salle de l'Evel de Remungol.

Un hommage sera également rendu à 9h30 au cimetière de Remungol, à la mémoire du Docteur Fritz Simon WEINMANN, décédé en juin 1940 à Remungol, alors qu'il fuyait le régime nazi.

❖ Scolaire :

Fermeture d'une classe à l'école le Dornegan à la rentrée scolaire 2026-2027.

Compte rendus

- ❖ Agrandissement de la cour de l'école de l'Evel :
Il est évoqué depuis plusieurs mois un agrandissement de la cour au niveau de l'ancienne école, près de la mairie. Cette partie étant enherbée avec des arbres et buissons, des travaux paysagers sont à réaliser pour aménager et clôturer cet espace. Un devis a été réalisé par WEST CLOTURE pour un montant de 8 003,40€ HT.
- ❖ SIVU :
Réunion ce jour, le nouveau Président est Murielle SAMSON (Plumelin) ; M. LE BOT a été élu secrétaire.
Depuis le mois de janvier : 300 interventions ; il y a 63 pompiers à la caserne de Locminé.
- ❖ M. POCARD :
 - Busage :
M. LE MERCIER du Hembord souhaite se renseigner sur le busage. M. JEGOUX ira de nouveau à sa rencontre sur ce sujet.
 - Robinet salle des sports :
Mettre une clé pour bloquer l'ouverture du robinet.
 - Hangar à démolir au Bâtiment :
Avant d'être démoli, le bâtiment doit être vidé (il y a du bois à récupérer).
- ❖ M. LE SAUCE :
Abatage de branchage par un particulier, renseignements sur le broyage : pas de mise à disposition de matériel par Centre Morbihan Communauté, mais une séance de broyage sera organisée en novembre.
- ❖ Mme GUYOT :
Demande de l'association de la chapelle de Luzunin pour l'achat d'un défibrillateur portatif qui pourrait être mis à disposition à toutes les associations.
Il est établi que cet achat soit réalisé avant le prochain conseil municipal.
- ❖ Mme PINET s'interroge sur l'avancée du travail pour le centre de santé ?
Mme AMIOT-BOTUHA relève le travail en cours : consultation des communes de Guégon, Le Sourn...
M. CADORET indique qu'il y a un travail quotidien sur ce sujet.
Mme LE TUTOUR-CRAHAN évoque qu'il y aura peut-être lieu de réaliser un « job dating » dans les écoles de médecine.
Mme AMIOT-BOTUHA et M. CADORET précise qu'il y a une discussion avec le Docteur LE GOUALLEC pour la passation et son éventuel entrée dans l'établissement. Sachant que les travaux vont s'achever d'ici le mois de juin.

Dates

Bureau municipal : Lundi 20 avril 2026 à 18h30 à la mairie d'Evellys

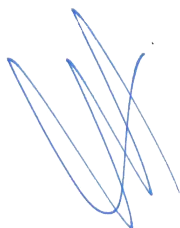
Conseil municipal : Vendredi 12 juin 2026 à 19h30 à la mairie d'Evellys

Commissions & CCAS :

18/04/2026	10h30	Mairie d'Evellys	Cadre de vie
21/04/2026	18h	Mairie d'Evellys	Services techniques, travaux, voirie
22/04/2026	14h	Mairie d'Evellys	Culture, communication, évènementiel
23/04/2026	19h	Mairie d'Evellys	Affaires scolaires, périscolaire, petite enfance et animations jeunesse
28/04/2026	18h30	Mairie d'Evellys	CCAS
30/04/2026	9h à 17h	Départ mairie d'Evellys	Services techniques, travaux, voirie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27

Le Secrétaire de séance
Nicolas CADOU DAL



Le Maire
Philippe CADORET

